

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020 A 20H30**

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, MALATIER Serge, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

Excusé(s) : RIZARD Corinne

Absent(s) : /

Procuration(s) : Corinne RIZARD donne pouvoir à Fabienne RIZARD

Secrétaire de séance : Cédric BERTHOY

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Point sur projet maison de santé pluridisciplinaire

Une réunion de chantier se tiendra le 4 janvier 2021 à 14h avec les entreprises.

La commission BATIMENTS se réunira le 4 janvier 2020 à 20h pour l'étude et la validation des devis.

Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de subventions ont été envoyés au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'APT (Appel à Projets Territoires du Département de Saône-et-Loire) et du fonds de concours de la communauté de communes.

- Projet réhabilitation bâtiment école

Un technicien de l'entreprise CHARCOSSET a établi un diagnostic du chauffage : la chaudière et l'isolation sont vétustes.

Une réunion avec le SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) s'est déroulée ce jour pour élaborer un diagnostic de consommation électrique sur l'ensemble des bâtiments communaux ; ce diagnostic ne concerne pas uniquement les bâtiments à rénover.

Aucune suite ne sera donnée pour le moment à cet entretien : aucun conseil n'a été donné pour l'estimation des travaux du bâtiment de l'école, ni pour les dossiers de demande de subventions.

- Patrick DUPUIS informe le Conseil Municipal que la maison communale mitoyenne, sise « Bâtiment BONO » – 91, place du Marché, est occupée depuis le 1^{er} décembre 2020 par M. et Mme Jean et Pierrette CLAIN. Les locataires sortants, M. et Mme René BOUTRY, ont laissé le logement en très bon état.

VOIRIE

- Les travaux d'aménagement du carrefour de la place du marché avec la RD41 sont achevés. Le marquage au sol délimitant le STOP a été tracé par rapport à l'axe de la route de Gillette.

Le Conseil Municipal demande une modification de ce tracé afin d'élargir l'entrée des véhicules venant de LA CLAYETTE.

- Gravats zone Sunnyland

Dans le cadre de l'évacuation des gravats sur la zone des Tanneries à LA CLAYETTE, Serge MALATIER informe que les communes pouvaient bénéficier de ces décombres. La commune de GIBLES a ainsi pu récupérer 160 tonnes, qui seront utilisées pour l'entretien des chemins communaux. L'entreprise BARRAUD a transporté 60 tonnes pour un coût de 4 €/tonne, et l'agent technique, Nicolas DESROCHES, a véhiculé 100 tonnes avec une remorque louée à la CUMA DES COLLINES VERTES pour un coût de 2€/remorque.

- Mutualisation matériel voirie

Une réunion s'est tenue avec les communes de BOIS-STE-MARIE, ST RACHO et VARENNES-SOUS-DUN (la commune de CHÂTENAY était convoquée mais absente).

Plusieurs devis ont été établis pour l'acquisition éventuelle de matériels :

- Balayeuse RABAUD : 7 950 € HT. La balayeuse sera principalement utilisée par GIBLES et VARENNES-SOUS-DUN. Le Conseil Municipal demande de chiffrer le nombre d'heures d'utilisation au regard du coût de cet investissement.
- Turbonnette 2000A : 9 690 € HT. Une démonstration est prévue au cours de la deuxième semaine du mois de janvier.
- Machine pour marquages au sol : 2 131,50 € HT, avec pistolet. L'achat de la peinture sera en sus, à la charge de la commune.

Afin d'étudier l'amortissement de cet investissement, le Conseil Municipal demande de se renseigner du coût de la peinture, auquel s'ajoutera celui du temps de travail de l'agent technique et de la maintenance de la machine.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs d'utilisation du matériel communal, dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal de voirie et du matériel de la commune de Gibles aux autres communes :

- Tracteur 90 CV : 18 €/heure
- Cureuse de fossés : 8 €/heure
- Broyeur à herbe : 12 €/heure
- Lame de déneigement : 11 €/heure

Les tarifs horaires du personnel communal seront établis en fonction du coût réel de l'agent technique.

Monsieur le Maire informe que la commune de CURBIGNY met à disposition de la commune de GIBLES sa remorque en contrepartie de l'entretien annuel de ses circuits balades vertes et de la mise à disposition de notre tracteur et de la cureuse de fossés.

COMPTE-RENDUS REUNIONS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Danielle CORNELOUP a participé à la commission FLEURISSEMENT-PATRIMOINE : des échanges de boutures et de plants seront réalisés entre communes.

- Ivan DUMONT rend compte de la commission ECONOMIE du 30 novembre 2020 : des aides à l'immobilier seront allouées pour permettre l'implantation d'entreprises et la rénovation de friches industrielles.

L'opération « Chèques cadeaux » est un réel succès : environ 11 000 chèques ont été vendus.

Monsieur le Maire précise que l'aide économique est une compétence communautaire et que la commune ne peut pas intervenir dans ses décisions.

- Marielle GORISSEN s'est rendue à la commission TOURISME : la saison estivale 2020 fut correcte malgré la crise sanitaire COVID-19.

Des brochures touristiques pourraient être déposées dans les mairies.

- Virginie JONDET a participé à une réunion PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) le 9 décembre 2020 : il est demandé aux communes de quantifier les demandes d'implantation et de logement reçues en mairie (demandes de permis de construire, de certificat d'urbanisme). Il convient également de recenser les granges pouvant être rénovées.

Pour réaliser ce travail, la commission URBANISME, ainsi que Serge MALATIER, se réunira lundi 28 décembre 2020 à 14h.

Monsieur le Maire relève un manque de participation et d'intérêt des administrés aux réunions publiques du PLUI, qui génère ainsi un manque d'information.

- Fabienne RIZARD informe que la commission JEUNESSE – FAMILLE du 3 novembre 2020 a été reportée pour une réunion en visioconférence. Mais elle n'a pu y assister pour raisons professionnelles.

- Denis VOUILLON rend compte d'une réunion concernant les équipements sportifs du territoire de la communauté de communes.

Quelques projets ont été évoqués, dont la création d'un boulodrome près de Chauffailles, permettant d'autres activités.

Suite à un problème de fermeture des portes récurrent, un digicode sera installé au gymnase de La Clayette

- Romain CINQUIN s'est rendu à la commission CULTURE, au cours de laquelle un état des lieux du territoire a été rédigé. La programmation des spectacles et expositions a été modifiée en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Par ailleurs, les écoles de musique rencontrent un problème d'accueil des élèves en raison d'une mise à disposition réduite de bâtiments.

- Monsieur le Maire a participé à une réunion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) concernant la mise en conformité des installations individuelles. Un retard des contrôles annuels est constaté.

AFFAIRES DIVERSES

1) Pour permettre le ralentissement des usagers de la route du Mont Branchier, des panneaux signalant la présence d'enfants seront installés.

Un modèle de panneau est proposé à l'assemblée, qui retient le format 70 x 70 cm, avec les couleurs bleu et rouge. Un devis sera demandé à la SMG TITO.

2) Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication – Années 2019 et 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation instauré par le SYDESL (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire), qui est destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Par cette adhésion, la commune reverse au SYDESL la somme équivalente au produit annuel de la redevance d'occupation du domaine public télécom.

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication n'ayant pas été déterminée pour les années 2019 et 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer cette redevance aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005, actualisés pour 2019 et 2020 aux montants suivants :

Année 2019 :

RODP télécom Montants	Artères (en € / km)	Artères (en € / km)	Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique ...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	40,73	54,30	non plafonnée	27,15

Cette redevance s'élève ainsi à 1 853,92 € pour l'année 2019.

Année 2020 :

RODP télécom Montants	Artères (en € / km)	Artères (en € / km)	Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique ...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	41,66	55,54	non plafonnée	27,77

Cette redevance s'élève ainsi à 1 896,26 € pour l'année 2020.

3) Monsieur le Maire fait part des différentes demandes relatives au raccordement de plusieurs maisons au réseau d'eau potable, pour les raisons suivantes :

- Trois années de sécheresses importantes et successives,
- Une consommation plus importante quand une personne âgée est remplacée par une famille.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces dossiers ont été refusés au motif que les demandes dépassent l'extension maximale, soit 110 mètres, et que la qualité de l'eau ne peut être garantie au-delà de cette distance.

Le Conseil Municipal juge inacceptable que des maisons existantes ne puissent être approvisionnées en eau potable, et demande l'envoi d'un mail au Syndicat des Eaux du Brionnais, à la SAUR et à l'entreprise SECUNDO pour contester ces demandes refusées.

4) Droit à la formation des élus

Conformément à la loi, les élus locaux bénéficient d'un DIF (Droit Individuel à la Formation) d'une durée de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire. Les formations éligibles au titre du DIF sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur.

Monsieur le Maire avise de la proposition de l'IEPP (organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur) d'un cycle de formation « Prise en main de mandat », qui se déroulerait en mairie, avec la participation de 4 élus minimum.

Les thèmes suivants seront abordés pendant cette formation :

- Le rôle et statut de l'élu local,
- Le budget et les finances locales,
- Réussir sa prise de parole en public.

Monsieur le Maire, Serge MALATIER, Danielle CORNELOUP et Jean-Paul LARDY souhaitent bénéficier de cette formation.

5) Considérant la délibération en date du 10 décembre 2020 de la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, le Conseil Municipal est informé de la modification statutaire de la collectivité au regard du changement de sa dénomination : la communauté de communes devient « Brionnais Sud Bourgogne ».

6) Fabienne RIZARD demande que des articles soient davantage publiés dans le Journal de Saône-et-Loire pour permettre aux personnes démunies des services internet de rester informées.

7) Il est signalé un dysfonctionnement de lampadaires de l'éclairage public sur la route d'Aigueperse et sur la route de Mont Branchier. Un câble de téléphone a également été constaté à terre au hameau de « La Coquille », sur la route de Mont Branchier.

Ces incidents seront signalés par le secrétariat de mairie aux organismes compétents pour effectuer les réparations.

8) Les cartes de vœux sont remises au Conseil Municipal, afin qu'elles soient distribuées entre Noël et Jour de l'an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45